



La Commune



Israël enlève des élus palestiniens

Proche et Moyen-Orient

Le Président du Parlement palestinien, Aziz Doueik, que les forces israéliennes ont enlevé au début août, a refusé de reconnaître l'autorité du tribunal militaire israélien à le juger. Tout comme, très probablement, Nasser A-Din A-Shaer, ministre palestinien de l'enseignement et vice-premier ministre, ainsi que Mahmoud Ramahi, secrétaire général du Parlement palestinien. Nous reproduisons ci-dessous des extraits du commentaire de la journaliste du quotidien israélien Haaretz, Amira Hass. ¹

Rue Jabotinsky à Jérusalem, face à la résidence présidentielle, une plaque, pas très grande, est fixée sur une grille fermée derrière laquelle se trouve un vaste bâtiment avec un charmant jardin : " *Dans ce bâtiment était installée la cour militaire suprême du gouvernement du mandat britannique. C'est ici qu'ont eu lieu les procès des combattants des organisations juives clandestines - Hagana, Etzel et Lehi* ". Cette plaque est ornée des emblèmes de la municipalité de Jérusalem et des trois organisations clandestines. Il y est encore écrit : " *Les combattants des organisations clandestines refusèrent de reconnaître l'autorité du tribunal à les juger et exigèrent d'être reconnus comme prisonniers de guerre* ".

De l'arrestation à l'enlèvement

Le Président du Parlement palestinien, Aziz Doueik, que les forces israéliennes ont arrêté il y a une quinzaine de jours, a lui aussi refusé de reconnaître l'autorité du tribunal militaire israélien à le juger. C'est apparemment ce que déclareront également les deux dernières personnes arrêtées dont Israël a décidé que la détention était la réponse adéquate devant son impuissance dans l'affaire de la libération de son soldat enlevé, Gilad Shalit. Nasser A-Din A-Shaer, Ministre palestinien de l'enseignement et vice-premier ministre, et Mahmoud Ramahi, secrétaire général du Parlement palestinien, ont été arrêtés samedi et dimanche. Signalons en passant que depuis peu, les Palestiniens ont cessé d'utiliser le verbe " arrêter " pour parler de l'arrestation de Palestiniens par des soldats israéliens, et lui substituent le verbe " enlever ".

Ces trois personnes arrêtées/enlevées ont rejoint la dizaine de milliers de détenus et prisonniers palestiniens. Comme pour les membres des organisations clandestines juives gardés prisonniers, qui se considéraient comme des prisonniers de guerre sans rapport avec leurs actes (assassinat de soldats britanniques ou de civils arabes), il y a des Palestiniens qui exigent que leurs prisonniers soient reconnus comme prisonniers de guerre. D'autres préfèrent la qualification de prisonniers politiques. Laissons là les définitions. De toute façon, depuis l'infraction jusqu'à l'emprisonnement, Israël, en tant que puissance occupante, joue comme il veut avec les définitions.

" La scène du crime "

Dimanche, à quatre heures et demie du matin, des soldats de l'armée israélienne ont ouvert le feu sur un ouvrier de 26 ans, Jalal Odeh, le tuant et blessant trois civils palestiniens. Cela s'est passé non loin du barrage de Hawara, au sud de Naplouse. La " *scène du crime* ", lit-on dans les journaux palestiniens. Les jeunes gens se déplaçaient en taxi sur des chemins contournant les barrages. Cela fait plusieurs semaines que l'armée interdit de nouveau aux jeunes de moins de 32 ans de sortir de Naplouse. Mais les gens ont besoin de gagner leur vie et c'est par milliers qu'ils cherchent les petits chemins dérobés. Une infraction passible de la peine de mort, semble-t-il. Les soldats ont agi comme plaignants, juges et bourreaux. Selon les règles de l'occupation, lorsque des soldats tuent des civils palestiniens, ils ne sont, ni eux ni ceux qui les envoient, jamais des criminels, ni des suspects ; ils ne sont ni accusés, ni condamnés. Le commandant de régiment qui fixe l'âge de ceux qui peuvent sortir de la prison qu'est Naplouse ne peut, du fait même de son appartenance à l'armée de défense, être criminel, suspect, accusé ni condamné. [...]

Les détenus palestiniens sont conduits devant un tribunal militaire : cette même structure militaire qui occupe, détruit, opprime la population civile, décrète que résister à l'occupation - y compris par des manifestations populaires ou en hissant des drapeaux, et pas seulement en tuant ou en transportant des armes - constitue un crime. C'est cette même structure militaire qui lance des poursuites judiciaires et qui juge. Ses juges sont dévoués aux intérêts de la défense de l'occupant et du colon.

Amira Hass,

Haaretz du 23 août 2006.

Modifié le mercredi 13 septembre 2006

Voir aussi dans la catégorie Palestine

Israël : chantre de l'apartheid.

La proposition de députés de la Nupes à l'Assemblée Nationale, de qualifier la politique de l'État sioniste comme une politique d'apartheid contre le peuple palestinien, crée de... >>



Israël : un gouvernement dans la tempête qui continue à assassiner les Palestiniens

La coalition anti-Netanyahou connaît des heures difficiles. Cette coalition hétéroclite va de la droite sioniste religieuse à la gauche laïque et "radicale" en passant par un parti arabe... >>



Israël : un sioniste en chasse un autre !

Le dimanche 13 juin 2021, Benyamin Nétanyahou a été contraint de quitter son poste de premier ministre par une coalition hétéroclite allant de la droite extrême à la pseudo gauche... >>



Halte à l'attaque israélienne. Vive la résistance palestinienne



Le conflit actuel a commencé en avril, avec l'offensive israélienne visant à expulser les Palestiniens de Sheik Jarrah, à Jérusalem-Est. Ici, nous abordons l'actualité, la résurgence des... >>



Déclaration de la LIS : L'Etat sioniste sera détruit, un Moyen-Orient socialiste renaît de ses cendres

La Commune relaie la déclaration de la Ligue socialiste internationale >>



Palestine : l'apartheid sioniste en action

Israël officialise en juillet 2018 sa politique d'apartheid. La jeunesse, loin de se soumettre à cette politique, se mobilise malgré une répression sauvage. Alors que l tourmente de la... >>